

NOS BARÈMES D'HONORAIRES

l'Adresse
l'immobilier coopératif

TRANSACTION

ACHAT - VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Jusqu'à 150 000 €	7 %
De 150 001 € à 400 000 €	6 %
De 400 001 € à 800 000 €	5 %
Plus de 800 001 €	4 %

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur.

GESTION LOCATIVE

ADMINISTRATION DE BIENS

Loyer mensuel jusqu'à 1 000 €	7 %
De 1 001 € à 3 000 €	6 %
Plus de 3 001 €	5 %

Honoraires TTC calculés sur le montant des loyers encaissés.

LOCATION IMMOBILIÈRE

HABITATION (LOI ALUR)

Visite du logement, constitution du dossier, rédaction de bail	10,09 € / m ²
État des lieux d'entrée	3,03 € / m ²
Total maximum à la charge du locataire	13,12 € / m²
Honoraires maximum TTC.	

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

CESSION FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL

Jusqu'à 150 000 €	9 %
De 150 001 € à 300 000 €	8 %
De 300 001 € à 500 000 €	7 %
Plus de 500 001 €	6 %
Minimum d'honoraires : 5 000 € HT.	

VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Jusqu'à 200 000 €	8 %
De 200 001 € à 500 000 €	7 %
De 500 001 € à 1 000 000 €	6 %
Plus de 1 000 001 €	5 %
Minimum d'honoraires : 5 000 € HT.	

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

15 % HT du loyer annuel HT HC.

Minimum d'honoraires : 2 500 € HT.